

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 12 septembre 2023, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers
District # 2 Madame Lynda Pépin
District # 3 Monsieur Gilles Lévesque
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 6 Madame Nathalie Bérubé

Absente : District # 5 Madame Catherine De Blois

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2023-09-198 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2023-09-199 Adoption des procès-verbaux du 15 et 23 août 2023

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux du 15 et 23 août 2023 soient adoptés et signés tels que présentés.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 16 août 2023 au 07 septembre 2023, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 31 août 2023 est également déposé.

2023-09-200 Comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière en date du 7 septembre 2023 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202300376 à 202300413 sont émis.

**2023-09-201 Demande de location de l'Aréna
gratuitement – Marché de Noël**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande du responsable du Marché de Noël afin d'utiliser l'aréna au lieu du centre communautaire afin de pouvoir offrir d'avantage aux citoyens;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'utilisation de l'aréna pour le Marché de Noël.

**2023-09-202 Renouvellement de l'entente triennale -
Route des Sommets**

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets traverse notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée antérieurement à soutenir La Route des Sommets pour sa signalisation, sa promotion et son animation et que ce soutien demeure nécessaire pour assurer la pérennité de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette route touristique signalisée structure et bonifie l'offre touristique régionale et assure des retombées économiques locales;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente triennale avec l'ensemble des partenaires est nécessaire pour assurer sa continuité;

CONSIDÉRANT QUE la Route des Sommets est responsable des équipements installés sur l'ensemble du territoire pour une période de 10 ans et que la conservation de ces installations représente des frais annuels récurrents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la SDEG a, par sa résolution du 4 juillet 2023, recommandé au conseil des maires de chacune des MRC concernées l'approbation de la nouvelle entente triennale de cotisations de la Route des Sommets 2024-2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est la nouvelle structure administrative qui est responsable de la Route des Sommets ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par résolution le 20 juillet 2023, approuvé la nouvelle entente triennale de cotisations de la Route des Sommets 2024-2026;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil renouvelle l'entente triennale avec la Route des Sommets comme suit :

2024 : 748.37\$

2025 : 785.78\$

2026 : 825.07\$

2023-09-203 Contribution pour la bibliothèque

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir les activités de la bibliothèque;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité verse la somme de 1 500 \$ au titre d'une contribution annuelle pour la bibliothèque pour l'année 2023.

**2023-09-204 Demande de commandite fête de Noël –
Club lions**

ATTENDU QUE le Club Lions de Notre-Dame-des-Bois organise la fête de Noël des enfants ;

ATTENDU QUE la dépense principale, et non moins négligeable, est l'achat de cadeaux pour chacun des enfants ;

ATTENDU QUE cet événement est très apprécié et espéré de la part des enfants.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QU'UN don au montant de 500 \$ est accordé.

**2023-09-205 Avis de motion règlement sur les services
municipaux**

La conseiller Monsieur Marc-André Vallières donne un avis de motion qu'un règlement sera présenté remplaçant le règlement de 503-2023 relatif à la tarification des services municipaux en vue de son adoption dans une prochaine séance.

**2023-09-206 Présentation du projet de règlement sur
les services municipaux**

Le conseiller Monsieur Marc-André Vallières présente le projet de règlement 506-2023 remplaçant le règlement de 503-2023 relatif à la tarification des services municipaux en vue de son adoption.

**2023-09-207 Achat d'un système – Caméra du dépôt
municipal et voirie**

ATTENDU QUE le fournisseur qui a fait l'installation des caméras actuelles au dépôt municipal ainsi qu'au garage n'existe plus;

ATTENDU QUE pour assurer un bon fonctionnement et une vérification des lieux à distances nous devons changer un module au montant de 568\$ avant taxes et nous comptons 1 module par endroit.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de 1 136\$ avant taxes.

2023-09-208

Réparation du béton - Pavillon Orion

ATTENDU QUE la rampe d'accès pour handicapé situé au pavillon Orion nécessite des réparations afin de préserver cet accès;

ATTENDU QU'UN estimé d'environ 3 000\$ a été fait;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise M. Richard Trinque à faire les réparations nécessaires sur la rampe d'accès pour un montant de 3 000\$

2023-09-209

**Réparation structure de l'affichage –
Pavillon Orion**

ATTENDU QUE le la structure de l'affichage situé au pavillon Orion a besoin d'être repeinturée;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil demande aux employés d'effectuer les travaux de peinture pour la structure pour une valeur estimé à 500\$.

2023-09-210

**Renouvellement du contrat – Station de
métro**

ATTENDU QUE le conseil souhaite renouveler le contrat pour la station de métro;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'artiste consiste à faire :

- Les réparation et entretien « du bâtiment » liées aux intempéries et à l'usure normale (repeindre la toiture etc.).
- Souscrire et maintenir en vigueur, pour la durée du présent contrat, à ses frais et à son nom, une assurance contre dommage pour « le bâtiment ». (Estimation, valeur de remplacement)

L'artiste détient les droits de propriété intellectuelle en plus d'être reconnu comme le concepteur et le propriétaire de la sculpture. Il détient également les droits sur la reproduction photographique ou vidéographique de la sculpture.

ATTENDU QUE la responsabilité de la municipalité Notre-Dame-des-Bois consiste :

- La municipalité de Notre-Dame-des-Bois prend en charge l'entretien et le nettoyage extérieur du bâtiment. Elle assure également le bon fonctionnement de l'éclairage extérieur.
- La municipalité de Notre-Dame-des-Bois demeure propriétaire du site sur lequel est installé la sculpture et accepte de l'y conserver, et ce à titre gratuit, pour une durée d'au moins 5 ans. Pour préserver l'intégrité du concept, la municipalité garantie à l'artiste de ne pas installer d'autres œuvres d'art sur la halte routière.
- La municipalité de Notre-Dame-des-Bois doit souscrire et maintenir en vigueur, pour la durée du présent contrat, à ses frais et à son nom, une assurance responsabilité civile.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,

Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil renouvelle l'entente du contrat de la Station de métro.

2023-09-211 Vente de tracteur Kioti

ATTENDU QUE le conseil veut faire l'acquisition d'une nouvelle machinerie afin d'effectuer le déneigement des trottoirs ainsi que des glissières de sécurité;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil souhaite procéder à la vente du tracteur Kioti 2019 pour un montant de départ à 48 500\$.

2023-09-212 Vente du Chevrolet Silverado

ATTENDU QUE le conseil souhaite changer le camion Chevrolet Silverado 2013;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil souhaite procéder à la vente du camion Chevrolet Silverado 2013 pour un montant de départ à 7 000\$.

2023-09-213 Autorisation d'achat d'une déneigeuse à trottoir

ATTENDU QUE le conseil souhaite procéder à l'achat d'une déneigeuse à trottoir;

ATTENDU QU'IL y a une déneigeuse à trottoir mise en vente chez les encans Ritchie le 26 septembre prochain;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise M. Richard Trinque à faire l'inspection de la machinerie avant le 26 septembre.

QUE le conseil autorise M. Richard Trinque à enchérir sur la déneigeuse à trottoir ainsi que le camion benne ou camionnette jusqu'à un montant total de 55 500\$

2023-09-214 Autorisation d'achat d'un camion benne ou camionnette

ATTENDU QUE le conseil souhaite faire l'achat d'un camion benne ou camionnette;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise M. Richard Trinque à faire l'inspection de la machinerie avant le 26 septembre.

QUE le conseil autorise M. Richard Trinque à enchérir sur un camion benne ou une camionnette ainsi que la déneigeuse à trottoir jusqu'à un montant total de 55 500\$.

**2023-09-215 entériner les travaux rétrécissement route
de l'Église**

ATTENDU QUE le conseil avait planifier le rétrécissement dans certain secteur de la route de l'église afin de faciliter l'entretien de celle-ci;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux est de 10 000 maximum.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil entérine la décision d'effectuer les travaux de rétrécissement de la route de l'Église sur certains secteurs.

**2023-09-216 Renouvellement du Programme de la taxe
sur l'essence et de la contribution du
Québec (2024 à 2028) – négociations entre
les gouvernements du Québec et du
Canada**

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation

d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés François Jacques et Luc Berthold, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-217 Autorisation vérification aqueduc et égout

ATTENDU QUE le conseil veut examiner la dureté de l'eau et voir à la possibilité de rendre la qualité de l'eau qui est distribuée moins dur;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise le responsable du réseau d'aqueduc et d'égout à répondre aux questions des compagnies ainsi que de prendre du temps pour effectuer des tests d'eau.

2023-09-218 Démission Rémi Lacombe

Le conseil a reçu une lettre de démission de M. Lacombe pour le poste d'agent de bureau.

Le conseil municipal prend acte de cette lettre.

2023-09-219 Enseigne Pavillon Orion

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de la caisse des jardins afin de mettre à jour leur affiche, le conseil profite de l'occasion afin de faire installer le logo de la municipalité;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise la confection d'une nouvelle affiche au coût de 962.34\$ avec taxes chez Enseigne Bouffard.

2023-09-220 Accès revenu Québec

ATTENDU QUE la directrice générale doit faire une demande pour obtenir de nouveaux accès au site de revenu Québec

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

Madame Kim Leclerc soit autorisée

à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;

à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement,

à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

2023-09-221 Prolongement déneigement Premier Rang

ATTENDU QUE des travaux de voirie ont été faits au premier rang afin d'y permettre le déneigement pour la prochaine saison hivernale.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise, dès la prochaine saison hivernale, le prolongement du déneigement dans le premier rang.

2023-09-222 Demande Contrée du Massif

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande afin de faire l'embauche d'une personne responsable au niveau touristique pour les municipalités concernées par la Contrée du Massif;

ATTENDU QUE le montant annuel pour une période de 3 ans est de 4 000\$ par année;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil refuse la demande reçue par la Contrée du Massif.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2023-09-223 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h45.

M. Dominic Boucher-Paquette
Maire

Mme Kim Leclerc
Directrice générale, Greffière &
Secrétaire-trésorière